

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2026.026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	23
Absents :	02
Présents :	21
Procuration :	01
Votants :	21

L'an DEUX MIL VINGT SIX le VINGT-TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de Monsieur Vincent MOUNIER, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Vincent MOUNIER – Anne VENTALON – Patrick ARCHIMBAUD – Françoise CHASSON – Philippe BROUSSARD – Julie PELLEGRINI – Brigitte SOUCHE – Jean-Pierre LAGARDE – Elody CHAMBERT – Michel ESCHALIER – Clarisse FIALON – Didier LAURENT – Irène GALIBERT – Sandrine MOREL – Jesse DEVENON – Gaëlle DENEUVILLE – Victor HILAIRE – Jade SYLVAIN – René MONTREDON – Annette VAUMOUSSE

Procuration : Sylvain MATHIEU à Victor HILAIRE – **Absents :** Eric BUFFET et Virginie BRUNET - **Secrétaire de séance :** Françoise CHASSON

M. MOUNIER, Maire réintègre la séance.

Affaires financières : Résultat 2025 - Affectation

Dans le prolongement du vote du Compte Financier Unique 2025, il y a lieu d'affecter le résultat de clôture.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.

Le résultat de la section de fonctionnement

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice), auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé. Le résultat à affecter ne comprend pas les R.A.R.

Pour l'année 2025, cela correspond à :

- Dépenses : opérations de l'exercice : 4.985.288,35€
- Recettes : 274.544,00€ (résultats reportés) + 5.814.379,20 € (opérations de l'exercice), soit un total de 6.088.923,20 €

Soit un résultat cumulé de clôture qui s'élève à un **excédent de 1.103.634,85 €** (6.088.923,20 – 4.985.288,35).

../..

.2.

Le solde d'exécution de la section d'investissement

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice N, auquel on ajoute le déficit ou l'excédent de clôture de la section de l'exercice précédent. Il doit être reporté au compte 001 sur le budget de l'exercice suivant.

Pour l'année 2025, cela correspond à :

- Dépenses : opérations de l'exercice : 1.327.729,40 € (résultats reportés) + 1.877.821,67€
- Recettes ou excédent : 3.215.999,83 € (opérations de l'exercice)

L'exécution de la section d'investissement au terme de l'exercice 2025 se solde par un **excédent de 10.448,76 €** (3.205.551,07 € – 3.215.999,83 €).

L'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter 1.103.634,85 € d'excédent de fonctionnement en totalité à la section d'investissement au compte 1068.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette affectation.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à la MAJORITE des membres présents et/ou représentés, moins 2 VOIX CONTRE (M. MONTREDON, Mmes VAUMOUSSE), cette affectation.

Le Maire :

- **Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Largentière le 28.04.2026 et de sa publication à la même date ;**
- **Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr**

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 27 avril 2026

Le Maire

Vincent MOUNIER



Commune de Vals les Bains
 code INSEE 07331

Délibération du Conseil Municipal sur le compte financier unique 2025

nombre de membres en exercice : 23
 nombre de membres présents : 20
 nombre de suffrages exprimés : 21
 nombre de procuration : 1

VOTES: Pour : 19
 Contre : 2
 Abstention : 0

Affectation du résultat

date de convocation : 9/4/2026

Le Conseil Municipal réuni, le 23 Avril 2026, sous la présidence de Mme Julie PELLEGRINI, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par M. Vincent MOUNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré 1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi:

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
résultats reportés		274 544.00	1 327 729.40		1 053 185.40	
Opérations de l'exercice	4 985 288.35	5 814 379.20	1 877 821.67	3 215 999.83	6 863 110.02	9 030 379.03
TOTAUX	4 985 288.35	6 088 923.20	3 205 551.07	3 215 999.83	7 916 295.42	9 030 379.03
Résultats d'exécution		1 103 634.85		10 448.76		1 114 083.61

Besoin de financement
 Excédent de financement
 euros
 10 448.76 €

Restes à réaliser	Besoin de financement	399 526.13	248 461.00
	Excédent de financement	151 065.13	

Besoin de financement total
 140 616.37 € euros

1 103 634.85	euros au compte 1068 section d'investissement
	euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

2°) considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de
 3°) constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
 4°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
 5°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé le registre des délibérations : M et Mme Vincent MOUNIER – Anne VENTALON – Patrick ARCHIMBAUD – Françoise CHASSON – Philippe BROUSSARD – Julie PELLEGRINI
 Brigitte SOUCHE – Jean-Pierre LAGARDE – Elody CHAMBERT – Michel ESCHALIER – Clarisse FIALON – Didier LAURENT – Irène GALIBERT – Sandrine MOREL –
 Jesse DEVENON – Gaëlle DENEUVILLE – Victor SYLVAIN – René MONTREDON – Annette VAUMOUSSE



Le 27 Avril 2026
 Pour expédition conforme,
 Le Maire,

AR CONTROLE DE LEGALITE : 007-210703310-20260428-DEL2026026-DE
en date du 28/04/2026 ; REFERENCE ACTE : DEL2026026